

Remplacement de chaînes sur convoyeurs cendres du process bois de la Centrale Thermique de l'Illberg.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026S0025

Date limite de remise des plis

10/08/2026 à 11:30

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	1
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	2
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	10
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	11

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur

Mulhouse Alsace Agglomération

Pole TEERE – Direction Transformation Energétique

Représentant : Mulhouse Alsace Agglomération

Adresse :

Maison du Territoire

9 avenue Konrad Adenauer

68390 Sausheim Cedex 9

Courriel : commande.publique-agglo@m2a.fr

SIRET : 20006600900024

Site internet : www.m2A.fr

■ Description de la prestation

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Remplacement de chaînes sur convoyeurs cendres du process bois de la Centrale Thermique de l'Illberg.**

Les principaux objectifs sont :

- Le remplacement des chaînes, arbres, roues, paliers, bagues Hardox, tourteaux d'entraînement et guides des convoyeurs de reprise des cendres sous-chaudières, convoyeurs cendres sous foyer et du convoyeur navette du process bois.
- Le contrôle de l'épaisseur des tôles de fond des cinq convoyeurs et remplacement en cas de non-conformité.
- La remise en état et garantie de l'étanchéité des 5 convoyeurs.
- La fourniture, dépose et pose des équipements
- La récupération, évacuation et retraitement des éléments démontés dans des filières autorisées.

Il s'agit d'un marché à tranches comprenant :

- 1 tranche ferme (TF) pour un convoyeur de reprise des cendres sous-chaudière 09.
- 4 tranches optionnelles (TO) détaillées de la manière suivante :
 - La TO 01 pour un convoyeur de reprise des cendres sous-chaudière 10.
 - La TO 02 pour un convoyeur cendre sous-foyer 09.
 - La TO 03 pour un convoyeur cendre sous-foyer 10.
 - La TO 04 pour un convoyeur navette des bennes à cendre.

Code CPV	Libellé CPV
50531100-7	Services de réparation et d'entretien de chaudières

■ Caractéristiques principales du contrat

	Objet du contrat	Remplacement de chaînes sur convoyeur cendres du process bois de la Centrale Thermique de l'Ilberg
	Acheteur	Mulhouse Alsace Agglomération
	Type de contrat	Marché de service à tranches
	Structure	Lot unique comprenant 1 tranche ferme et 4 tranches optionnelles
	Lieu d'exécution	Centrale thermique de l'Ilberg 121 Route de Dornach - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
	Durée	3 ans à compter de la notification
	Délai d'exécution	<u>Pour la tranche ferme</u> : 9 semaines dont 8 semaines de préparation à compter de la notification du marché et 5 jours d'exécution des prestations à compter de l'ordre de service. <u>Pour les tranches optionnelles</u> , un délai de préparation à définir et 5 jours d'exécution des prestations par convoyeur sur la base d'un ordre de service.
	Nature des prix	Prix forfaitaires
	Variation des prix	Prix révisibles selon formule Révisibles (formule), $P(n) = P(o) [0,15 + (0,55 \times (010764340(n))/(010764340(o)) + (0.30 \times (001565183(n)/001565183))]$.
	Avance	
	Pénalités	Prévue (taux 5 %) Cf. art. 8.1 du présent CCAP
	Délai de paiement	30 jours à réception de la demande de paiement

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants :

Exécution des prestations techniquement plus difficile - Une répartition en plusieurs lots rendrait trop complexe et trop risquée l'opération qui nécessite une coordination étroite entre différents segments techniques.

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation :

	Publication de la consultation	Juillet 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Juillet /Août 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Août 2026

	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Août 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Août 2026
	Information des candidats non retenus	Août 2026
	Signature et notification du contrat	Août 2026
	Démarrage des prestations - préparation - intervention	Septembre Novembre 2026

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- DPGF
- 1 Plan de prévention (1)

Rq : (1) Le plan de prévention sera complété en présence de l'attributaire lors d'une inspection commune avant le début des prestations.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personnes à contacter : M. Arnaud EHRHARD (responsable d'exploitation) et M. Richard MARMET (Chef de service).
- Dates et horaires : Visites sur rendez-vous à compter de la date de publication jusqu'au mardi 28/07 inclus de 9h à 12h et de 13h30 à 16h au site Centrale Thermique de l'Illberg – 121 Route de Dornach - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Pour toute demande de visite, veuillez indiquer le jour et le créneau horaire via le profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>.

■ Sans suite :

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informer les candidats.

■ Clause sociale :

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable.

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique en incluant une condition d'exécution relative à **l'action de promotion des métiers**.

Le titulaire s'engage à réaliser une action de promotion des métiers, au bénéfice des publics qui rencontrent des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

L'action pourra être amenée à se reproduire au regard de l'affermissement de chaque tranche conditionnelle.

La participation à ces actions sociales sera définie en concertation avec les entreprises volontaires.

Après notification du marché et avant démarrage des interventions, une réunion permettant de valider et d'organiser cette action au mieux, se tiendra à l'initiative du facilitateur et en présence du maître d'ouvrage.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats	<i>Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>
Références Prestations/Travaux	<i>Liste des prestations/ travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les prestations / travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>
Autres justificatifs	
Assurance	<i>Assurance permettant d'assurer sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement et ses annexes éventuelles, complété(s) et daté(s)
Mémoire technique	Le Mémoire technique détaillera notamment : - La Méthodologie des interventions par convoyeur en intégrant la contrainte d'exploitation. - Les moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des interventions ; - Les solutions techniques au regard de l'étanchéité et de la durabilité des équipements. - Les modalités de Gestion, d'évacuation et de retraitement des éléments démontés et des déchets. Toute autre information permettant d'apprécier la qualité de l'offre du candidat.
DPGF	La décomposition du Prix Global et Forfaitaire, complété et datée
1 planning d'intervention prévisionnel	1 planning d'intervention prévisionnel détaillé précisant notamment le phasage des prestations en conformité avec le CCTP et au regard des contraintes d'arrêt.
Documents complémentaires	Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre

Dans **un souci de traitement rapide du dossier**, et sans que leur absence puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que l'Entité adjudicatrice souhaite la production des éléments ci-après :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (attestation de - de 6 mois).
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (attestation de - de 6 mois).
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (extrait de - de 3 mois). La Communication du n° SIREN de l'entreprise peut se s'y substituer.
Assurance	Attestation d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité.
Congés payés et chômage intérimaire	Attestation de versement de congés payés et de chômage intérimaire (attestation de - de 6 mois)
Le cas échéant :	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers (Document de - de 6 mois).
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquittement des amendes liées aux salariés détachés (en cours de validité).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule

responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Modalités de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. Réf. Réf.2026S0025

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Nom de l'entreprise – N° de l'affaire + Nom de l'affaire – NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE

Pour les remises en main propre :

Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
33 avenue de Colmar 68100 Mulhouse

Pour les envois postaux ou via des services de messagerie :

Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
9 Avenue Konrad Adenauer BP 30100
68393 Sausheim Cedex 9

Il est porté à l'attention des candidats, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée réglementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

Les opérateurs pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire soit de manière électronique, selon les modalités ci-dessous, soit par voie papier.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ Remise des offres électroniques

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques)

■ Critères de jugement des offres

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	Le critère prix sera apprécié sur la base de la Décomposition globale et Forfaitaire de l'offre financière du soumissionnaire
2. Qualité (35 %)	Le critère qualité sera apprécié sur la base du mémoire technique au regard des sous-critères suivants : - La Méthodologie des interventions par convoyeur en intégrant la contrainte d'exploitation (10 points) - Les moyens matériels (2.5 points) et humains (2.5 points) dédiés à l'exécution des interventions. - Les solutions techniques au regard de l'étanchéité et de la durabilité. (5 points) - Le planning détaillé des interventions au regard de la présentation (5 points), de la cohérence du phasage (5 points) et de la pertinence des durées d'intervention (5 points).
3. La performance environnementale (5%)	Le critère performance environnementale est appréciée au regard des modalités de Gestion, d'évacuation et de retraitement des éléments démontés et des déchets. (5 points).

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**
La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Des négociations pourront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance	Responsabilité civile professionnelle
Liste des travailleurs étrangers	Liste des travailleurs étrangers le cas échéant

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://alsacemarchespublics.eu>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
Strasbourg
67000 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : service de sécurité numérique ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)